



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-125518>

Département(s) de publication : 17

Annonce n° 24-125518

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 24170045900043

Ville : Saint-Martin-de-Ré

Code postal : 17410

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 17

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_Yh9bc6S79e

Identifiant interne de la consultation : 2024_1204_MP

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Lionel QUILLET

Adresse mail du contact : Marchespublics@cc-iledere.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 546090097

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Se référer aux constions énoncées dans le règlement de consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Se référer aux constions énoncées dans le règlement de consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Se référer aux constions énoncées dans le règlement de consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 10/12/2024 à 11:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'une piste cyclable pour la desserte de campings à La Couarde-sur-Mer

Code CPV principal - Descripteur principal : 71000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'une piste cyclable de 450 mètres entre le réseau cyclable existant et les campings le Bois Henry IV et le Puma situés sur la commune de La Couarde-sur-Mer.

Lieu principal d'exécution du marché : Ile de Ré (17)

Durée du marché (en mois) : 36

La consultation comporte des tranches : Oui

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : La visite du site est obligatoire. Elle donnera lieu à une attestation de visite.

Elle s'effectuera sous la conduite d'un représentant de l'acheteur : - Les 14, 15 ou 19 novembre 2024.

Les candidats devront prendre rendez-vous à l'adresse suivante : mobilites@cc-iledere.fr

Autres informations complémentaires : Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Greffe du Tribunal administratif de Poitiers 15 rue de BLOSSAC - BP 541 86 020 POITIERS CEDEX E-mail : greffe.ta-poitiers@juradm.fr Tél : 05 49 60 79 19 Fax : 05 49 60 68 09 URL : <http://poitiers.tribunal-administratif.fr> Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le candidat peut aussi saisir le Tribunal administratif de Poitiers par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/11/2024